

V.	Appliquer le droit coutumier et ses pratiques	40
VI.	Les droits issus de traités devant la juridiction criminelle	42
CHAPITRE SIX : Transformer les rôles et réformer le processus		45
I.	La police	47
A.	Changements de structure au sein des corps policiers	47
B.	La présence policière dans les collectivités	48
C.	Les corps policiers autochtones	49
D.	La « suraccusation »	50
E.	L'avis de comparution	51
II.	Les poursuivants	52
A.	Le procureur général et le procureur du ministère public	52
B.	Les policiers poursuivants	53
C.	Le pouvoir discrétionnaire de poursuite	54
D.	La communication de la preuve	55
E.	Le filtrage des accusations	56
III.	Les avocats de la défense	56
A.	L'accès aux services d'un avocat	57
B.	L'interrogatoire et le rôle de l'avocat	58
IV.	Les tribunaux	59
A.	L'atmosphère des salles d'audience	60
B.	Les juges de paix autochtones	61
C.	La prestation du serment	61
D.	Le lieu des audiences	62

V.	La mise en liberté provisoire	66
A.	Le pouvoir de la police de relâcher un prévenu	66
B.	Les conditions de la remise en liberté	67
(1)	La promesse	68
(2)	L'engagement	69
(3)	La caution	69
(4)	Le dépôt d'argent comptant	71
VI.	La détermination de la peine	72
A.	Les solutions de rechange à l'incarcération	73
(1)	La réconciliation victime-délinquant	75
(2)	L'amende	76
a)	Les programmes de travaux compensatoires	77
b)	Le système des jours/amendes	78
c)	L'incarcération pour défaut de payer une amende	78
(3)	L'ordonnance de service communautaire	79
B.	La probation	80
C.	Ajustements structurels et réforme du processus	82
(1)	La nécessité d'une nouvelle structure de détermination de la peine	82
(2)	Racisme, discrimination et détermination de la peine	83
(3)	La négociation du plaidoyer	84
(4)	Les rapports préalables à la sentence	85
(5)	L'interdiction de porter une arme	86
VII.	Les mesures correctionnelles	87
A.	La spiritualité et les aînés	88
B.	Élaboration et mise en œuvre des programmes	88
C.	La libération conditionnelle	89
D.	Les services aux ex-détenus	90
E.	Les établissements locaux et régionaux	91
CHAPITRE SEPT : Assurer la mise en œuvre de la réforme		95
I.	Déterminer le coût de la réforme	96
II.	La création de l'Institut de justice autochtone	97

CHAPITRE HUIT : Conclusion	101
I. Un plan d'action pour l'avenir	101
II. Quelques observations finales	103
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	105
ANNEXE A : Documents inédits préparés pour la Commission de réforme du droit dans le cadre du présent renvoi	119
ANNEXE B : Consultations	121